



aucune facture d'eau reçu qui doit payer?

Par **Ilyrause**, le **24/06/2011** à **14:52**

bonjour,

en octobre 2010 nous avons emménager dans un logement l'agence nous a dit d'ouvrir le gaz et l'électricité ce que nous avons fait mais elle nous a pas demandé d'ouvrir l'eau. nous avons quitté le logement à la fin du préavis en juin 2011 et lors de l'état des lieux sortant nous sommes aperçus que ni le propriétaire ni nous n'avions payé l'eau et aucune lettre de réclamation de la part de l'eau mais maintenant l'agence nous demande de régler les factures d'eau que personne n'a payé durant le bail. qui est en droit que doit-on faire? merci de vos réponses

Par **Domil**, le **24/06/2011** à **21:20**

L'eau était-elle collective ou individuelle ?